

Janvier 2012

Chers et chères membres du Conseil,

Au nom du Syndicat canadien de la fonction publique, du Conseil des Canadiens et du Réseau pour le commerce juste, nous vous écrivons pour vous informer des dernières nouvelles sur l'impact de l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) sur les gouvernements locaux.

L'AECG est un accord de libre-échange de « nouvelle génération » que le Canada et l'Union européenne négocient depuis 2009. Cette initiative de libre-échange est la plus expansive du Canada depuis l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA); elle couvre la réglementation, l'approvisionnement, l'investissement, la propriété intellectuelle et les mesures relatives à l'Internet, entre autres secteurs de la politique publique qui ne sont pas exclusivement liés au commerce. Malgré le secret dont le gouvernement a entouré la plus grande partie des négociations, certains documents du dernier cycle de négociation qui ont filtré nous donnent une très bonne idée de ce qui est en jeu. Il est impératif d'agir sans tarder pour influencer les négociations de l'AECG parce qu'il faut s'attendre à ce qu'une entente soit signée au cours des prochains mois.

À ce jour, plus de 80 municipalités canadiennes ont adopté des motions exprimant leurs inquiétudes à propos des négociations de l'AECG, et plus de 40 d'entre elles ont demandé une exemption claire et permanente de l'Accord. Ces motions adoptées par des conseils à Toronto, Hamilton, Victoria, Sackville, Red Deer et ailleurs dans l'ensemble du Canada s'opposent aux restrictions en matière de marchés publics qui interdiraient de privilégier l'achat de biens, de contrats de service ou de projets de constructions locaux ou nationaux (Achetez canadien) d'une valeur excédant un certain seuil. L'AECG interdirait aussi le recours aux compensations écologiques ou toute tentative d'un gouvernement ou d'un organisme public répertorié d'utiliser les dépenses publiques aux fins du développement local.

### **Certains documents ayant récemment été divulgués**

Sans savoir exactement encore quels seront les organismes ou les entités du gouvernement qui seront visés par ces règles sur les marchés publics, des documents liés aux négociations qui ont filtré dernièrement laissent croire que les négociateurs canadiens et provinciaux sont prêts à consentir à la plupart des demandes des négociateurs de l'Union européenne. Ces documents, obtenus par la Coalition Avenir Québec (CAQ) et affichés sur le site Web<sup>1</sup> de *La Presse* en novembre dernier, dressent le portrait exact de l'état actuel des négociations de l'AECG (document « *State of Play* ») et les résultats attendus (document « *landing zones* ») pour l'Union européenne dans des secteurs comme les achats gouvernementaux.

Ces documents de l'Union européenne, portant la mention **RESTREINT UE/EU Restricted**, fournissent une analyse interne officielle de la situation actuelle des négociations, indiquant que l'offre du Canada en matière d'achats publics « dépasse les engagements mutuels entre les différentes provinces canadiennes dans l'Accord sur le commerce intérieur (ACI), » [traduction] et que « Le résultat concernant l'inclusion des entités gouvernementales régionales et locales, y compris les organismes, les sociétés d'État et le secteur MESS (municipalités, organismes municipaux, conseils et commissions scolaires, entités d'enseignement supérieur, services de santé ou de services sociaux financés par l'État) est très satisfaisant. » [traduction]

Si cette évaluation de l'Union européenne s'avère exacte, et il n'y a pas de raison d'en douter, elle contredirait les assurances des gouvernements fédéral et provinciaux selon lesquelles les municipalités sont protégées des règles de l'AECG en matière de marchés publics et que celles-ci ne contiendront aucune restriction n'existant pas déjà dans l'Accord sur le commerce intérieur.

### **L'interdiction de politiques d'achat local au municipal**

L'accord commercial entre les provinces autorise clairement des règles restrictives en matière de contenu canadien, notamment des quotas de contenu local, à condition de ne pas créer de discrimination à l'endroit des biens ou des services d'une autre province. Les entreprises de l'Union européenne qui investissent au Canada bénéficient déjà de ces règles de l'Accord sur le commerce intérieur. Par exemple, un organisme public ou une municipalité d'une province n'a pas le droit d'exercer de la discrimination en faveur d'une entreprise locale et contre une entreprise européenne établie dans une autre province. L'Accord sur le commerce intérieur autorise aussi les exceptions à la règle dans le cas où une municipalité peut démontrer l'existence de priorités locales en matière de développement, comme la nécessité de stimuler la croissance économique dans des régions défavorisées.

Cela ne concorde pas avec la dernière version de l'AECG qui, comme l'accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce, interdirait toutes les politiques « Achetez canadien » (portant par exemple sur des réductions des prix, des préférences ou quelque exigence de contenu national) concernant tous les marchés publics visés. L'AECG ferait en sorte qu'il serait difficile de favoriser même une entreprise européenne installée chez nous par rapport à une entreprise européenne sans investissement dans la province (ou n'importe où au Canada). Le processus de règlement de différends, auquel pourraient recourir tant les entreprises européennes que canadiennes pour contester les décisions des gouvernements locaux en matière de dépenses, n'a pas été expliqué adéquatement aux gouvernements municipaux et au public.

### **L'Union Européenne en veut encore plus**

Même si l'Union européenne estime que l'offre existante du Canada est « très satisfaisante », elle continue d'en demander plus. Le document « *landing zone* » énonce « qu'il demeure certains écarts importants dans des secteurs qui préoccupent l'Union européenne, et que le Canada garde en réserve certaines concessions supplémentaires en vue de la fin des négociations, particulièrement à l'échelle des provinces. » [traduction] Celles-ci comprennent ce qui suit :

- (1) *En matière de transports en commun en milieu urbain, le Canada doit fournir l'accès complet et, en particulier, éliminer toutes les exigences en matière de contenu local en ce qui a trait aux opérateurs de l'Union européenne.*
- (2) *En ce qui concerne l'énergie, le Canada doit fournir une amélioration globale significative de sa couverture, en particulier au Québec, en Ontario et au Labrador.*
- (3) *Les dispositions relatives au développement provincial et régional doivent être éliminées ou refaites de façon à ne pas affaiblir les engagements sur l'accès au marché des provinces canadiennes.*

## **L'AECG inclut les municipalités**

Nous savons que la Fédération canadienne des municipalités communique régulièrement avec le gouvernement Harper et qu'on lui a assuré que les préoccupations des municipalités sont prises en considération. Mais ces nouveaux documents ayant fait l'objet d'une fuite laissent croire le contraire.

Non seulement le secteur municipal a-t-il été largement visé par les nouvelles règles de l'AECG interdisant les préférences locales et les autres formes de dépenses publiques stratégiques, mais ces documents qui ont filtré laissent croire que le gouvernement Harper est prêt à inclure même les secteurs comme l'énergie et le transport en commun en échange d'un meilleur accès aux secteurs du bœuf et du porc du marché de l'Union européenne. Et cela malgré le fait que la Fédération canadienne des municipalités fait valoir avec insistance qu'il s'agit de dépenses stratégiques, qui devraient par conséquent être exclues des interdictions en matière d'exigences de contenu local ou de politiques « Achetez canadien ».

## **À l'encontre de nos intérêts**

Nous croyons que ce compromis n'est pas dans les meilleurs intérêts des municipalités canadiennes, parce que leurs pouvoirs de dépenses seront affaiblis dans des formes qui ne toucheront pas les municipalités des États-Unis ou les autres villes du monde. Le gouvernement Harper trompe les municipalités canadiennes à l'égard des effets probables que ces règles sur les marchés publics auront sur les gouvernements locaux. Il n'est pas nécessaire d'inclure les gouvernements locaux dans l'offre du Canada en matière de marchés publics, en particulier en échange de la simple possibilité d'exporter plus de viande en Europe.

Nous vous encourageons à vous exprimer maintenant sur les négociations de l'AECG, dont la conclusion pourrait être très prochaine. En agissant ensemble, nous pouvons exclure toutes les municipalités canadiennes des règles en matière de marchés publics de l'AECG. Et si vous ne l'avez pas encore fait, nous vous exhortons à envisager d'adopter une motion exigeant de façon particulière une telle exemption pour votre propre municipalité. Nous serons heureux de répondre à toutes vos questions sur les négociations commerciales entre le Canada et l'Union européenne.

Cordialement,



PAUL MOIST  
Président national  
Syndicat canadien de la fonction publique



MAUDE BARLOW  
Présidente nationale  
Conseil des Canadiens